



Non renouvellement du contrat d'assistant d'éducation

Par roulia, le **18/05/2008** à **15:14**

bonjour je suis assistante d'education auxiliaire de vie scolaire dans les deux-sevres recrutée et remunerée par l'inspection academique .mon contrat se termine le 31 aout 2008 et l'IA me demande par courrier si je souhaite renouveler mon contrat pour une periode d'1 an ou si je ne souhaite pas le renouveler. si j'ai mon concours d'auxiliaire de puériculture je ne souhaite pas le renouveler. donc j'aimerais savoir si je ne renouvelle pas mon contrat est-ce que c'est considéré comme une démission ou juste la fin d'un CDD et est-ce que je pourrais toucher les assedic (AREF) et donc financer ma formation.

je vous remercie et j'espere que je suis assez claire